



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FÉVRIER 2022

Compte-rendu affiché le : 10 février 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Délibération n°20220203DEL4

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales notre commune met en œuvre des autorisations de programme et crédits de paiement en section d'investissement.

Pour mémoire, ce dispositif constitue une dérogation au principe de l'annualité compte le caractère pluriannuel de certaines opérations d'investissement. Air

Municipal vote :

- une autorisation de programme (AP) qui constitue le maximum des crédits que le Conseil Municipal attribue à un projet d'investissement.
Sur la base de cette autorisation, le Maire peut engager la Commune en passant les marchés et commandes nécessaires.
- des crédits de paiement (CP) qui constituent le montant maximum qui pourra être mandaté sur l'année concernée en application des engagements pris.

Les AP/CP permettent donc d'améliorer la lisibilité financière des opérations pluriannuelles en affichant leur coût global et en limitant le volume des restes à réaliser.

Après les différents votes du Conseil, les autorisations de programmes existantes sont les suivantes :

INTITULE AP	TOTAL AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Construction de la crèche de la ZAC La Clairière	2 000 000,00	6 074,72	300 000,00	400 000,00	950 000,00	343 925,28	
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	6 200 000,00		30 000,00	400 000,00	2 800 000,00	2 970 000,00	
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	1 905 000,00		165 000,00	1 200 000,00	540 000,00		
Extension de l'espace Jacques Duret	800 000,00		50 000,00	350 000,00	400 000,00		
Rénovation de la MJC – Tranche 3	2 600 000,00		100 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00		
Construction du groupe scolaire des Genêts	9 250 000,00		40 000,00	550 000,00	2 200 000,00	4 000 000,00	2 460 000,00
TOTAL	22 755 000,00	6 074,72	685 000,00	4 400 000,00	7 890 000,00	7 313 925,28	2 460 000,00

Avec le vote du Budget Primitif de l'année 2022, il vous est proposé de mettre à jour les autorisations de programme afin de tenir compte de la réalité de la consommation des crédits sur l'année 2021, de l'évolution du programme d'avancement des projets et, pour l'extension du groupe scolaire Pierre Cot, d'une modification du programme (+ 895 000 €).

INTITULE AP	TOTAL AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Construction de la crèche de la ZAC La Clairière	2 000 000,00	6 074,72	233 707,32	670 000,00	900 000,00	190 217,96	
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	6 200 000,00			300 000,00	300 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	2 800 000,00		95 996,15	550 000,00	750 000,00	1 000 000,00	404 003,85
Extension de l'espace Jacques Duret	800 000,00		15 872,40	300 000,00	410 000,00	74 127,60	
Rénovation de la MJC – Tranche 3	2 600 000,00		24 565,51	800 000,00	1 400 000,00	375 434,49	
Construction du groupe scolaire des Genêts	9 250 000,00		13 236,57	400 000,00	2 200 000,00	4 000 000,00	2 636 763,43

TOTAL	23 650 000,00	6 074,72	383 377,95	3 020 000,00	5 960 000,00
--------------	----------------------	-----------------	-------------------	---------------------	---------------------

Ces montants prévisionnels seront revus par le Conseil Municipal en fonction de l'avancement du projet.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de la mise à jour des autorisations de programme et de crédits de paiement pour les projets présentés ci-avant,
- **FIXER** le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement (en € TTC) selon les tableaux présentés,
- **PRECISER** que ces autorisations de programme constituent des opérations d'équipement votées au titre de la réglementation comptable M14,
- **PRECISER** que Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses relatives à ces programmes dans la limite des autorisations de programme et à mandater les crédits dans les limites des crédits de paiement votés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD